Comité 35 de Gymnastique
13B, Avenue de Cucillé
35065 RENNES CEDEX

Rennes, le 14 janvier 2019

Objet : Etape Départementale Fédéral et Performance AER 20 janvier 2019 **–** Liffré
Affaire suivie par : Isabelle BONNY – il.bonny@orange.fr

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous vous informons que l'Etape **: Etape Départementale Fédérale et Performance de Gymnastique Aérobic** se déroulera :

Le 20 janvier 2019 à Liffré
Gymnase Pierre De Coubertin – Rue Pierre de Coubertin

Selon l'organigramme suivant :

Dimanche 18 Février 2018 : Etape Départementale Fédéral et Performance

09h00 -10h00 : Réunion de juges
10h00 -13h15 :
13h30 : Palmarès

- **Entrée gratuite :**

- **Déroulement :**
  Les échauffements débutent 1H avant le passage en compétition.
  Les gymnastes évolueront exceptionnellement sur un praticable artistique.
  L'échauffement s'effectuera dans le même espace
  Les musiques sont à envoyer sur DJGYM pour le 16 janvier dernier délai. Charger également les musiques imposées (les nommer comme suit : Catégorie – Club – Gymnastes).
  En cas de problème de chargement sur le site, envoyez les musiques par mail.
  Un mail = une musique et mettre dans l'objet le titre de la musique (Catégorie – Club – gym).
  Les entraîneurs devront avoir en leur possession un CD pour la salle d'échauffement et une clé USB avec toutes les musiques de leur club. Afin de pouvoir pallier rapidement à tout problème.

- **Forfaits :**
  il est à déclarer via l'application EngaGym :
  - ✓ Forfait déclaré avant la date de forclusion des engagements : pas de droits d'engagements à régler, pas d'amende.(plus tard 10 jours avant la date de la compétition).

  - ✓ Forfait justifié après la date de forclusion des engagements : droits d'engagement conservés. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, etc…) après la date du 16 janvier, <u>même justifié</u>, les droits d'engagements seront dus.

- ✓ Forfait non déclaré ou forfait non justifié après la date de forclusion des engagements : droits d'engagement conservés et amende de 30 € par individuel et 200 € par équipe ou trio

Attention: Toute demande particulière doit être adressée à Isabelle BONNY.

- **Règlement des engagements :**
  Les montants des engagements sont de 11,00 € (solo), 23,00 € (trio et groupes).
  Une facture (qui servira de reçu) correspondant aux montants des droits d'engagements dus arrêtés vous sera expédiée par le comité Départemental
  Le virement ou le chèque du montant des droits d'engagements, libellé à l'ordre de « comité Départemental FFGYM CD35 », est à faire parvenir par retour au comité dès réception de la facture.

- **Vérification des licences :**
  Attention : Les licences des athlètes et entraîneurs seront vérifiées en chambre d'appel.
  L'entraineur devra les avoir avec lui. Elles devront comporter les photos des athlètes présents.

- **Juges :**
  Chaque club est tenu de présenter un juge diplômé N1 et un juge N2 minimum, disponible sur toute la durée de la compétition (même personne ou personne différente) et ne faisant pas partie des juges convoqués. Fédéral B / Fédéral A : niveau 1 / National A et B : niveau 2, 3, 4

  Les clubs ne présentant pas, au moins un juge, auront une amende de 200€ conformément à la réglementation..

  Le nom des juges et leur niveau est à envoyer par mail à Isabelle BONNY (il.bonny@orange.fr) pour le 16 janvier, dernier délai. Le panel sera communiqué avant la compétition.

  Les juges doivent être en possession d'un exemplaire de chaque feuille de jugement correspondant à chaque catégorie : seuls les billets « retour de notes vers l'informatique » seront fourni par le comité lors de la compétition.(téléchargement sur le site FFGYM)

  Les talons aiguilles sont interdits dans la salle. Merci de passer l'information à vos juges.
  Les juges officiant sur la compétition, devront assister aux réunions préalables à la compétition et s'y présenter à l'heure.
  La tenue des juges sera conforme à la réglementation. Se munir de son livret de juge et de sa licence 2019.

- **Entraineurs :**
  Un seul entraineur par équipe ou solo est autorisé en salle d'échauffement. Les entraineurs doivent être en tenue de sport. Les entraîneurs qui ne sont pas en tenue se verront refuser l'accès en salle d'échauffement et 1pt de pénalisation sur le total de leur équipe ou gymnaste (réglementation fédérale)

  Rappel : L'application de la réglementation spécifique à l'adresse des gymnastes, juges et entraîneurs sera celle du niveau national

Pour tout renseignement technique, contacter Isabelle BONNY
Email : il.bonny@orange.fr 06 82 98 09 10

Jacques JOSEPH
Président du Comité 35

Vanessa MARTINEZ
CTD 35